

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 28 novembre 2023 à 19 heures sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

- Vente lots lotissement Moulin Ferrare
- Demande DETR
- Personnel communal
- Parc solaire en zone artisanale
- ORT (Opération Revitalisation du Territoire)
- Adhésion groupement de commande diagnostics immobiliers
- Décisions modificatives
- Divers

Présents : Mmes BOUSSAGEON Christine, CREUZON Cécile, DUSSAT Maria, GAUSSE Nadine, PIERRON Marie-Thérèse, ROUSSILLAT Danièle, MM BESSON Nicolas, GIRAUD Didier, GORSSE Jérémy, NORE Olivier, SAINTIGNY Serge, STEINER Claude, TOURAND Claude.

Absente et excusée : Madame Muriel BOUCHARD qui a donné procuration à Madame Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse PIERRON.

Procès-verbal du 03 octobre 2023 : Monsieur Claude TOURAND fait remarquer que les interventions de Monsieur Nicolas BESSON et Madame Nadine GAUSSE n'apparaissent pas dans le compte-rendu.

Le procès-verbal du 03 octobre 2023 est voté à la majorité moins 2 abstentions.

- Vente lots lotissement Moulin Ferrare

Suite au conseil municipal du 03 octobre 2023, Madame le Maire a contacté Monsieur et Madame POUTH pour négocier le prix de vente de la maison du lot n°5 : ils proposent 22 000€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, ainsi que le prix du terrain à 9775€ (975 m² x 9 €).

Deux couples sont intéressés par les lots 1 et 7.

À chaque vente de lot le budget principal devra abonder le budget du lotissement à hauteur de 21,52€/m² ce qui représente la différence entre le prix de revient de l'investissement et le prix de vente.

- Dossiers DETR

Les dossiers doivent être déposés à la Sous-Préfecture avant le 15 décembre 2023.

- Les travaux du cimetière sont programmés pour 2024, la DETR a été validée.

- Les travaux des logements CREUSALIS vont commencer en 2024, la commune devra participer au financement au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Madame Le Maire propose de déposer deux demandes DETR :

- L'éclairage du stade.
- La réfection de la Rue Grande. Monsieur Claude TOURAND fait remarquer qu'une remise à niveau des réseaux sera nécessaire.

Monsieur Nicolas BESSON demande pourquoi ne pas déposer des dossiers pour les toitures de la salle des Associations et de la salle des Fêtes. Madame Le Maire répond que les DETR sont désormais acceptées en priorité dans le cadre d'un projet global et que la toiture de la salle des associations sera intégrée lors de la rénovation complète de ce bâtiment après le changement d'affectation suite au départ de la crèche.

Monsieur Serge SAINTIGNY et Madame Nadine GAUSSÉ signalent que La Petite Rue du Puy est très dégradée ; elle sera intégrée dans le dossier du Fort de la Motte inscrit dans le programme Petites Villes de Demain.

➤ Personnel communal

Le personnel est actuellement au complet, les contrats d'été sont terminés.

Une vacataire a été embauchée 1 h par jour à l'école pour la surveillance des enfants pendant la pause méridienne.

Un décret paru le 31 octobre 2023 permet aux collectivités locales de verser une prime exceptionnelle aux agents municipaux dans le cadre de l'inflation. Les agents doivent être présents au 30 juin 2023 et avoir été embauchés le 1er janvier 2023. Le montant des salaires ne doit pas dépasser 39 000€ pendant la période de référence qui va du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de cette prime représente environ 6 054,56€ pour la Commune.

Madame Le Maire propose de verser le montant maximum à chaque agent concerné. Cette somme sera versée en 2 fois (décembre et janvier ou février).

Les agents bénéficieront comme les années précédentes d'un bon cadeau de 50€ acheté auprès de La Poste.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 2 propositions.

➤ Parc solaire en zone artisanale

Le 20 novembre 2023 Florian LOUGNON du syndicat Est Creuse est venu expliquer aux élus les démarches à suivre pour l'installation de photovoltaïques en zone artisanale et nous a mis en garde contre les décisions prises trop activement face à la pression des développeurs.

Il suggère à la commune de faire un A.M.I. (Appel à Manifestation d'Intérêt), cahier des charges qui permet de cadrer les attentes de la commune (choix environnementaux, participations financières...)

Deux sommes de revenus pour la collectivité : les loyers des terrains mis à disposition et la taxe IFER dont une part revient aux communes.

Question : Est-ce qu'on lance la procédure A.M.I pour sélectionner un développeur ?

Le Conseil municipal accepte de faire appel aux services du syndicat pour rédiger un A.M.I.

➤ ORT : Opération de Revitalisation du Territoire

L'ORT est un outil national, dispositif d'opérations dans les domaines : urbanisme, commerces et mobilité, elle peut permettre :

- D'aider les particuliers pour la réhabilitation de l'habitat ancien.
- Donner aux communes le droit de préemption.
- Aider à l'installation de commerces...

La Convention doit être signée par la Com-Com et les 5 PVD dont la commune de Chambon, la Préfecture, le Département, la Région, le Syndicat Mixte Est Creuse.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la signature de cette convention.

➤ Adhésion au groupement de commande diagnostics immobiliers

Le Syndicat Est Creuse propose de faire un groupement de commandes dans le cadre des diagnostics immobiliers devenus obligatoires dans la gestion des biens immobiliers. Ce groupement permettra aux communes de bénéficier de tarifs négociés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ Décisions modificatives

Dans le cadre de la démolition des maisons Rue du faubourg Saint Martial des écritures comptables doivent être modifiées :

- Transfert de 84516 € de l'article 4818 vers l'article 4541003.
- Au vu des travaux supplémentaires on abonde le compte 4541003 de 15 484€.

➤ Atelier Comm'unique

Le médiateur de la République a organisé une rencontre le 7 novembre 2023 entre la commune représentée par Madame le Maire et l'avocat de la commune, la Com-Com et les gérants des sociétés Coquelicot et Atelier Comm'unique.

Les gérants demandent 800 000€ de dommages et intérêts pour pertes d'exploitation.

Le médiateur a proposé que la Com-Com rachète le bien immobilier, la Commune rachète la parcelle vendue (1000 m2) et que la compagnie d'assurances accepte une médiation.

La compagnie d'assurances AXA ayant refusé cette offre de médiation, les requérants doivent saisir la justice qui désignera un expert judiciaire.

➤ Divers

- ✓ La démolition des deux maisons Léger est terminée. Eurovia doit faire le crépi de la maison voisine et damer la cour. Les employés municipaux vont monter un mur en pierres le long de la Rue Passagère.

- ✓ Monsieur Barbu, kinésithérapeute, fait part des problèmes de sécurité pour accéder à son cabinet ainsi que des nuisances sonores et olfactives gérées par les containers qui jouxtent sa propriété. L'idée serait de déplacer les containers vers le stade ou au cimetière. Le Conseil Municipal accepte à la majorité, 1 voix contre et 2 abstentions, le déplacement des containers (plastiques et verres) au cimetière.

Pour régler les problèmes de sécurité, il y aurait la possibilité de faire un sens unique : Rue du Monument vers l'Avenue Georges Clémenceau. Le Conseil Municipal accepte à la majorité, 1 voix contre.

En ce qui concerne la demande d'aménagement du trottoir pour l'accès au cabinet médical, les travaux incombent au propriétaire et seront validés par la commune avant exécution.

- ✓ Lettre de Madame Isabelle Grand qui soulève les difficultés d'accès à la salle des associations. Dans l'attente de la réhabilitation du quartier du Fort de la Motte, les employés municipaux vont créer un plan incliné permettant l'accessibilité.
- ✓ Joyeux Cochonnet : l'association demande à la commune d'acheter les matériaux (environ 30 000€) pour la rénovation de leur bâtiment, les licenciés s'engagent à faire les travaux. Le bâtiment appartient à l'association qui accepterait de le mettre à disposition à d'autres associations.
Monsieur Nicolas Besson fait remarquer qu'il s'agit d'une subvention importante pour une association. Madame le Maire répond qu'effectivement c'est une aide exceptionnelle ayant pour finalité de remettre en état un bâtiment qui sert à une association dynamique de Chambon.
Le Conseil Municipal accepte le principe mais une convention devra être signée entre les deux parties.
- ✓ Le projet de la Com-Com de construire un pôle enfance jeunesse dans l'enceinte de l'école pour la crèche et l'accueil des 3-6 ans avance. Des plans ont été faits par des architectes : la crèche serait créée sous les préaux et occuperait deux arches côté maternelle et 2 arches côté primaire ; 2 salles de l'école maternelle seraient mutualisées par l'ALSH et l'école maternelle.
En attente de validation par la Com-Com.
- ✓ Boost Commune : dispositif du Département qui aide les communes. Le montant attribué à Chambon s'élève à 26 000€, ces fonds doivent être utilisés avant 2026 (subvention de 25% pour certains projets communaux).
- ✓ Chats errants et abandonnés. Madame Le Maire sort de la salle.

Madame Maria DUSSAT présente les 3 devis des cabinets vétérinaires pour la castration des chats et la stérilisation des chattes :

Chambon : 70€ pour les chattes 40€ pour les chats

Évaux : 60€ pour les chattes et 25€ pour les chats

Gouzon : 70€ pour les chattes et 43€ pour les chats

À Évaux il s'agit d'une campagne de stérilisation, il faut regrouper et programmer les opérations. Des bénévoles attrapent les chats au fur et à mesure, il est difficile d'organiser une telle opération.

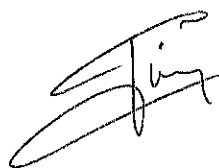
Les interventions vétérinaires devront être validées au préalable par la mairie.

Le Conseil Municipal vote à la majorité pour le Cabinet de Chambon et 1 abstention.

- ✓ Tableau du peintre S. Grateyrolle, donné par l'EHPAD, représentant un cheminéau : Il sera installé à la Médiathèque avec l'accord de la Com-Com.
- ✓ Carte communale ; le diagnostic est fait. Trois scénarios possibles : la population stagne, la population diminue, la population s'accroît : la commune devra se positionner et motiver son choix. La prochaine réunion aura lieu fin janvier 2024.
- ✓ Monopoly Creuse : le jeu vient de sortir dans les commerces, coût : 45€. Madame Maria DUSSAT et Monsieur Didier GIRAUD ont représenté la commune lors du lancement du Monopoly Creuse à l'Hôtel du Département.
- ✓ Lettre de Joël Souchal. CAP Chambon organise également un concert gratuit le 13 juillet 2024 au stade (groupe Team Goldman). Un concert classique de grande qualité est programmé dans l'abbatiale au cours de l'été 2024.
- ✓ Amaryllis demande l'autorisation d'installer des bacs à fleurs devant l'entrée du logement pour éviter les stationnements gênants. Accordée.
- ✓ Repas des aînés : il aura lieu le 20 janvier, un bon d'achat de 25€ sera offert pour les chambonnais qui ne pourront assister au repas. Madame Le Maire rencontrera le Bistrot d'Autrefois pour organiser le repas.
- ✓ La commune participera au goûter de Noël des enfants de l'élémentaire.
- ✓ Madame Nadine GAUSSÉ rappelle qu'un parking handicapé serait nécessaire Place Massy.
- ✓ Monsieur Claude TOURAND demande s'il est toujours élu communautaire, le Président de la Com-Com lui ayant précisé qu'il ne l'était plus suite à son retrait de poste d'adjoint. Les services de la Sous-Préfecture et Mairie Conseils ont confirmé à Madame Le Maire qu'il restait conseiller communautaire.
- ✓ Le terrain de tennis doit être démoussé.
- ✓ Problème de clef pour accéder à la salle George Sand.

La séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse PIERRON

Le Maire



Cécile CREUZON